

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DEUX MARS DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le deux Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25/02/2022, s'est réuni à la Salle du Bourg, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - MENEAU Jean-Claude - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - Iona GUEST - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - VANWATERLOO Damien.  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS** : SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, DENIS Adèle qui donne pouvoir à LÉON Martine, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à PASQUALIN Côme et AUCHER Valérie qui donne pouvoir à DELÉPINE Fabienne

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BABIN Sophie.

**LE COMPTE RENDU DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS DE CONSEIL DES 02 ET 14 FEVRIER 2022 sont approuvés.**

- Monsieur le Maire précise que les délibérations n° 2022-008 et n° 2022-009 étaient bien des avis demandés par la CCTVI au Conseil Municipal.
- Concernant le fonds de concours 2022, Madame FERNANDES indique qu'il sera proposé au vote du Conseil Communautaire 3 026 € soit 75% de notre demande.

### **I - AMENDES DE POLICE 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de sécurisation pour réduire la vitesse rue de Saché (RD 17a) où la limitation à 50 km/h n'est pas respectée. Afin de sécuriser la circulation et la sécurité des piétons, il est proposé de poser un radar pédagogique mobile à l'entrée Est (rue de Saché) pour réduire la vitesse. Ce matériel dont le montant estimatif est de 2 245,75 € H.T. peut être présenté au Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre du reversement des amendes de police 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée majoritaire (9 pour, 6 contre, 4 abstention pour dépôt dossier) et majoritaire (11 pour un seul radar) ;

**ACCEPTE** le dossier d'installation d'un radar pédagogique mobile à l'entrée Est, rue de Saché (RD 17a) pour un montant estimé de 2 245,75 € H.T.

**DEMANDE** l'inscription de ce projet auprès du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du reversement des amendes de police 2022, au taux le plus élevé à 50 %.

**ETABLIT** le plan de financement comme suit :

- Autofinancement/emprunt : 1 122,88 € H.T.
- Subvention du Conseil Départemental : 1 122,87 € H.T.

N° 2022-014-1 Publiée le 07/03/2022 reçue en Préfecture le 07-08/03/2022
--

### **II - STAGE UNIVERSITAIRE – ÉTUDE PRÉDICTIVE DE FAISABILITÉ DE PRODUCTION DE PLAQUETTES FORESTIÈRES**

Monsieur Côme PASQUALIN présente le bilan d'une étude qu'il a réalisée sur le fonction-

nement du réseau de chauffage « école » desservant le groupe scolaire, le restaurant scolaire, la salle polyvalente et le Multi-Accueil (chaufferies bois et fioul).

Au vu du bilan, avec Monsieur RASPAUD, ils proposent un projet « plaquettes forestières ».

Ils demandent au Conseil Municipal la possibilité de faire réaliser une étude prédictive de faisabilité de production de plaquettes forestières, afin d'assurer une autosuffisance en combustible pour le chauffage des bâtiments communaux (école, cantine, salle polyvalente, multi-accueil).

Ils proposent que celle-ci soit réalisée par Lucile TOUBLAN étudiante en 3<sup>ème</sup> année L3 GPhy de l'Université de POITIERS – U.F.R. Sciences Fondamentales et Appliquées

Le stage se déroulera du 9 mai au 9 juillet 2022, sa gratification mensuelle sera de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Soit au total 1 205,10 € (3,9 €/h x 309 h).

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée unanime (19 pour) ;

**DÉCIDE** de faire réaliser une étude prédictive de faisabilité de production de plaquettes forestières par un étudiant en 3<sup>ème</sup> année L3 GPhy de l'Université de POITIERS

**ACCEPTE** la candidature de Mademoiselle Lucile TOUBLAN, étudiante à l'Université de POITIERS, qui doit réaliser un stage du 9 mai au 9 juillet 2022 ;

**VOTE** sa gratification totale de 1 205,10 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage et tous documents afférents à ce dossier.

N° 2022-015-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022
--

Remerciements aux personnels Administratif et Technique pour le montage des projets.

### **III - RENOUELEMENT APPLICATION PANNEAU POCKET**

Madame FERNANDES fait un rappel sur l'application « Panneau Pocket » pour smartphone et ordinateur (système d'informations et d'alertes en temps réel, à destination des habitants et toute personne intéressée par la Commune).

Actuellement il y a 273 smartphones ou tablettes qui possèdent Cheillé dans leurs favoris.

Du 1/01/2021 au 28/02/2022 nous avons un total sur la période 7109 lectures de nos publications sur panneaux pocket.

C'est pour nous un moyen de communication qui fonctionne et qu'il faut encore continuer à communiquer sur son existence et son utilisation.

Nous proposons de reconduire pour 2 ou 3 ans l'abonnement (pour profiter d'un trimestre ou semestre offerts) ;

Formule (pour une commune de moins de 2000 habitants)	Standard
1 an d'abonnement	230 € TTC annuel (191,67 € HT)
2 ans d'abonnement	460 € TTC (383,33 € HT) + un trimestre supplémentaire offert
3 ans d'abonnement	690 € TTC (575 € HT) + un semestre supplémentaire offert

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée majoritaire (15 pour 3 ans / 4 pour 1 an) ;

**DÉCIDE** de renouveler son adhésion à « Panneau Pocket » pour 3 ans (1/2) à 690 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2022-016-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022

#### **IV - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS**

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des achats en ligne et en magasin (sans compte) pour le compte de la mairie pour un montant total de 132,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 132,10 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2022-017-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022

Madame Anne-Sophie FERNANDES a effectué des achats en magasin (sans compte) pour le compte de la mairie pour un montant total de 30,85 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée,

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 30,85 € à Madame Anne-Sophie FERNANDES.

N° 2022-018-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022

#### **V - VALIDATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE**

Madame Anne-Sophie FERNANDES rappelle que les inscriptions scolaires (école et cantine) vont avoir lieu à la mi-mars. Il convient donc, de valider le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire 2022-2023 qui sera remis aux familles.

Le Conseil Municipal après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

**VALIDE** le règlement intérieur de la cantine 2022-2023

N° 2022-019-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022

#### **VI - FORÊT DES NAISSANCES**

Madame Anne-Sophie FERNANDES qui a transmis aux Membres du Conseil, son projet de charte « Forêt des naissances » fait un rappel du projet.

Le Conseil Municipal approuve le projet de charte présenté.

#### **VII - DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

22/02/2022 : MAIGRET : 280 € (location karcher)  
 11/02/2022 : SIGNALS : 655,65 € (peinture routière)  
 08/02/2022 : Ferme et Jardin : 135,83 € (réservoir carburant débroussailluse)  
 08/02/2022 : Ferme et Jardin : 162,83 € (entretien tondeuse)  
 07/02/2022 : LECREUX SIVIGNY : 920 € (procédure PA lot 23 Haut Blaise)  
 05/02/2022 : PLG : 547,12 € (produits cantine)  
 05/02/2022 : PLG : 1 012,42 € (produits école)

N° 2022-020-1 Publiée le 04/03/2022 reçue en Préfecture le 04-08/03/2022
--

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- Lotissement cerisiers (AM 923)
- 7 rue des Hauts de Blaise (ZV 209)

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 - Conseil Départemental – Convention entretien escalier accès ouvrage d'art 017IB090 (le long pont RD17a)**

Monsieur le Maire présente une convention à signer avec le Conseil Départemental, concernant l'entretien de l'escalier d'accès à l'ouvrage d'art 017IB090 (le long du pont RD17).

Cet escalier est superbe, mais il attire les promeneurs qui n'hésitent pas à descendre, passer dans la conduite du pluvial et s'introduisent dans les propriétés privées.

Le Conseil demande la sécurisation de cet escalier, car outre l'accès aux domaines privés, il reste abrupt et sans rampe, il y a donc risque de chutes. Il faudrait aménager la continuité de la clôture (existante sur le pont) et la pose d'un portillon avec panneau d'interdiction.

Le Conseil approuvera ultérieurement la nouvelle convention avec les modifications demandées,

#### **2 - Soutien aide Ukraine**

Monsieur le Maire a transmis l'appel à soutien pour l'UKRAINE.

Un point relais a déjà été mis en place à l'épicerie, mais il n'y aura pas assez de place de stockage.

Monsieur HURTEVENT (Président du Jumelage DUBIECKO) indique que leur interprète va affréter un camion d'ici 3 à 5 semaines pour la Pologne. Contact a été pris avec Coraline LEFEVRE d'AZAY LE RIDEAU pour se coordonner.

Le Conseil décide de mettre en place des permanences, pour recueillir les dons, dans le local technique communal de la Place du Pôle Social à compter de samedi.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire annonce :

- la signature de la vente du garage Chemin de la Prairie
- le déblocage de 100 000 € de ligne de trésorerie

**COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS**
**COMPTE RENDU REUNION**  
**Comité Voirie du 12/02/2022**

La réunion débute à 9 H 00

Un état des lieux des routes goudronnées de la Commune a été effectué le 11/02/2022.

Avant de passer en revue cet inventaire et déterminer les degrés d'urgence des travaux à effectuer, Monsieur HARDOUIN tient à rappeler les travaux évoqués à la dernière réunion et non encore réalisés :

- Buses fossé Rue des Amandiers
- Le chemin de la Herpinière
- Stationnement rue de l'île Bouchard
- Place de la Turpellerie
- Mur de soutènement du parc du Manoir de la Touche

En cours :

- Traverse de la Chapelle avec réduction de la vitesse rue Creuse
- Piquetage chemin Micco au petit arrêt
- Chemin à l'arrière de la cantine

Vous trouverez en annexe les travaux à réaliser. La liste est longue.

Le comité proposera au Conseil Municipal :

- La réfection du chemin de la Rousselière
- Route de la Herpinière réfection du daleau
- Création de trottoirs et caniveaux aux maisons rouge (face chez Mr NOBILEAU) Impasse des vallées (devant chez Josépha) Route des Coteaux (En surplomb du chais des Ets BADILLER)
- Dans le Bourg, les trottoirs n'étant plus praticable pour les piétons demande d'une limitation à 20 Km / h.
- Réparation piste cyclable

Des devis seront demandés pour présentation au conseil Municipal.

Les petits trous, nids de poule seront bouchés avec l'enrobé à froid 0/6 par nos agents.

L'intervention de TPPL est sollicité pour terminer le passage PATA de l'an dernier.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 H 30.

**HARDOUIN Jean Pierre**

**Adjoint chargé de la Voirie**

**TOUR DE TABLE**

Marc BADILLER signale :

- que GUILLON va livrer du calcaire et c'est à nous d'écartier et tasser (journée élus)
- qu'il faudrait limiter la vitesse dans bourg, car pas de trottoirs, donc « zone 20 » et créer des zones de rencontres
- que depuis la C.C.T.V.I. les réunions sont loin et qu'il serait judicieux de les décentraliser, en utilisant les anciens locaux de la C.C.P.A.R.
- des demandes de devis pour remise aux normes de l'électrification du terrain du Bourg

**Martine LÉON** est allée à l'A.G. du Jumelage de LASNE qui fête ses 40 ans cette année. Damien VANWATERLOO fait remarquer qu'il n'a pas eu l'invitation en tant que membre. *Invitations restreintes COVID ?*

**Sophie BABIN** annonce la pose de la porte de l'atelier Technique

**Côme PASQUALIN** demande :

- à la Secrétaire de Mairie de relancer (tous les jours s'il le faut) le plombier pour modifier les branchements des radiateurs de l'extension (qui ne chauffent qu'à moitié)
- le nettoyage du mur du Groupe Scolaire qui présente des taches brunes, peut-être dues à fuites de gouttières. *Marc BADILLER dit qu'il a vu ça avec le couvreur, qui préconise de déplacer les gouttières, trop proches du mur.*

**Anne-Sophie FERNANDES** annonce que pendant la semaine du 8 Mars (Journée des droits des Femmes) un « Qui est-ce ? » va être mis en place. Il s'agit d'affichages dans la Commune de portraits de femmes qui ont compté dans l'histoire. Les réponses seront affichées dans la Salle Polyvalente et visibles lors de la Conférence du 11 Mars.

**Iona GUEST :**

- signale que le SAVI va aller voir le Chemin du Moulin du Roi, où il y a eu inondation
- annonce la création d'une Association Jardin sensoriel jardin du partage

**Damien VANWATERLOO** rappelle la dangerosité du mini-giratoire, rue de l'Ile Bouchard et qu'il faudrait revoir son aménagement.

**Jean-Serge HURTEVENT** (à la demande de Françoise SECHEPPET) signale qu'il faudrait entretenir le GR3 (chemin de randonnées)

**Fabienne DELÉPINE :**

- indique que le Conseil des Sages souhaite participer au projet jardin sensoriel
- signale une croix à repositionner au calvaire près du Château de la Cour
- demande où en est le dossier épicière ? Monsieur le Maire indique qu'elle attend des aides de la Région et demande étalement loyers juillet-Aout. Il n'y aura aucune exonération si les loyers ne sont pas à jour.

**Jean-Pierre HARDOUIN :**

- a assisté à la réunion du SIEIL à PONT DE RUAN, qui préconise de prévoir une hausse de 40 % sur les budgets énergie
- annonce le démarrage des travaux fibre Route du Bourg. *Travaux pendant la journée, déviations ponctuelles et réouverture à la circulation chaque soir (bus prévenu).*

**Jean-Claude MENEAU** propose l'acquisition d'un tracteur de 110 CV avec fourche, chargeur, relevage avant à 36 000 € H.T.

Prochaine réunion le **06Avril 2022**

**Délibérations prises le 02/03/2022**

2022-014	AMENDES DE POLICE 2022
2022-015	STAGE UNIVERSITAIRE – ÉTUDE PRÉDICTIONNELLE DE FAISABILITÉ DE PRODUCTION DE PLAQUETTES FORESTIÈRES
2022-016	RENOUVELLEMENT APPLICATION PANNEAU POCKET
2022-017	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-018	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-019	VALIDATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE
2022-020	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

<b>BARREAU Fabien</b>		<b>PARMENTIER Rodolphe</b>	
<b>BABIN Sophie</b>		<b>GUEST Iona</b>	
<b>BADILLER Marc</b>		<b>RIBEIRINHO Valérie</b>	
<b>FERNANDES Anne-Sophie</b>		<b>RASPAUD Stéphane</b>	Pouvoir à C. PASQUALIN
<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>		<b>PASQUALIN Côme</b>	
<b>SZYMAN Anaïs</b>	Pouvoir à A-S. FERNANDES	<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>		<b>DELÉPINE Fabienne</b>	
<b>DENIS Adèle</b>	Pouvoir à M. LÉON	<b>AUCHER Valérie</b>	Pouvoir à F. DELÉPINE
<b>LÉON Martine</b>		<b>VANWATERLOO Damien</b>	
<b>NOBILEAU Jean</b>			